

# Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep Beauce-Appalaches

*Mai 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Note préliminaire**

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep Beauce-Appalaches se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

**La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Beauce-Appalaches devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.**

## **Première partie**

**Évaluation du plan de réussite remis  
au ministre de l'Éducation  
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 16 janvier 2002**

## Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep Beauce Appalaches<sup>1</sup>, lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Cégep en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et elle formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

---

1. Elle a examiné le *Plan de la réussite* de novembre 2000, incluant trois annexes portant respectivement sur les données ministérielles, des fiches signalétiques sur les cheminements scolaires par programme, une recherche sur *La réussite scolaire des garçons au collégial* (Rachel Aubé, juin 2000); les compléments d'information transmis en mars 2001; l'annexe sur les cibles fixées par le Ministère et transmise le 22 mai 2001.

## **L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation**

L'analyse de la situation du Cégep repose sur les données statistiques du Ministère (CHESCO) et sur des fiches signalétiques sur les cheminements scolaires, produites localement. Ces données statistiques portent sur les taux de passage du secondaire au collégial, la moyenne générale au secondaire, les taux de réussite des cours, les cheminements scolaires et la diplomation dans chacun des programmes. L'analyse prend en compte également une recherche effectuée au Cégep sur *La réussite scolaire des garçons au collégial* (juin 2000).

L'analyse des données statistiques a permis d'identifier des obstacles et de fixer des cibles conséquentes concernant l'amélioration du taux de passage du secondaire au collégial, la réussite des cours en première session dans tous les programmes (84 % pour la cohorte de 2001 à 86 % pour celle de 2003), la réussite en première année en particulier en Sciences humaines (85 % en 2002-2003) et en Informatique (83,3 % en 2002-2003), l'obtention du diplôme dans l'ensemble des programmes (75 % en 2003-2004 et 80 % en 2009-2010) et en particulier en Soins Infirmiers, Éducation spécialisée et Techniques d'éducation à l'enfance.

Bien documentée, la recherche sur la réussite scolaire des garçons comporte plusieurs aspects reliés aux caractéristiques des étudiants du Cégep (par exemple, le temps consacré aux études et l'importance du travail rémunéré) et à leur préparation aux études collégiales (réussite et attitudes développées au secondaire). Elle témoigne de la préoccupation du Collège à l'égard de la motivation des étudiants, qui se reflète dans la détermination des stratégies et moyens. Elle a produit notamment une expérimentation intéressante de méthodes pédagogiques variées et stimulantes pour tous les étudiants.

Le plan mentionne une analyse des cours où le taux de réussite est le plus faible en formation générale et spécifique et il invite les départements et les comités de programmes à la consulter pour établir, le cas échéant, des stratégies et moyens. La Commission considère qu'il aurait été intéressant d'inclure dans le plan les principales données et d'en dégager les conclusions susceptibles de guider les départements dans l'élaboration de leurs stratégies et moyens. Le plan mentionne par ailleurs l'intention de réaliser des analyses de la situation, notamment sur l'efficacité des mesures d'aide existantes et sur la situation dans chaque programme, en particulier dans les programmes ciblés. Il serait intéressant que ces analyses puissent faire des recoupements entre diverses sources utilisées : données statistiques sur la réussite, résultats de la recherche effectuée sur la réussite des garçons et données perceptuelles des étudiants sur leurs difficultés et les mesures prises pour les aider.

## **Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles**

Le plan établit un lien avec le souci de la réussite exprimé dans le projet éducatif de 1997. Les stratégies et moyens couvrent en général les obstacles identifiés. Le plan accorde ainsi une grande place au dépistage des étudiants en difficulté et à leur réussite en première session, notamment par le développement et l'utilisation de moyens de diagnostics, d'outils de consultation des étudiants et des stratégies pédagogiques variées. La Commission note la préoccupation d'assurer un arrimage avec les enseignants du secondaire et le développement de modalités de responsabilisation des étudiants face à leurs études et à leur réussite, notamment des mécanismes de consultation, en collaboration avec l'Association générale des étudiants et l'expérimentation (en 2002-2003) d'un contrat d'apprentissage. Ces préoccupations, centrées sur le début des études collégiales, pourraient s'enrichir de stratégies et moyens axés spécifiquement sur l'accueil et l'intégration et sur le soutien à l'orientation des étudiants.

Le plan présente plusieurs stratégies et moyens susceptibles de lever les obstacles identifiés relatifs au cheminement scolaire des étudiants. Ils concernent notamment les centres d'aide et ateliers d'apprentissage, l'évaluation de l'encadrement dans les programmes, l'utilisation de stratégies pédagogiques et d'activités socioculturelles soutenant la motivation, le perfectionnement des professeurs, en particulier sur l'utilisation des NTIC. Toutefois, le libellé de plusieurs mesures est souvent très vague. Quelques-unes sont des suggestions de l'une ou l'autre des composantes du Cégep (par exemple sur l'évaluation des enseignements), d'autres ne comportent pas d'attribution de responsabilités ni d'échéances, en particulier celles relatives à la cohérence des apprentissages et à leur évaluation et celles touchant l'application d'un cadre organisationnel qui respecte la capacité d'apprendre des étudiants et leurs besoins. Le plan d'action ne comporte pas de mesure explicite concernant l'intention d'évaluer, en 1<sup>re</sup> année d'application, l'efficacité des mesures institutionnelles existantes.

La Commission comprend que le plan sera complété par les stratégies et mesures particulières, issues notamment des départements concernés, sur les programmes et les cours ciblés. Ces stratégies et moyens devraient contribuer à l'atteinte des cibles fixées relatives au cheminement scolaire et à l'obtention du diplôme. La Commission considère que ces mesures éventuelles pourraient favoriser davantage l'optimisation des ressources pédagogiques aux fins de la réussite, par exemple l'application rigoureuse de la PIEA, la conception et la révision du temps d'apprentissage, la distribution de la tâche des professeurs.

## **Les modalités de mise en œuvre**

Une conseillère pédagogique est affectée à plein temps à la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite. Elle est notamment chargée de réaliser des études reliées à la réussite (phénomène des abandons) et aux retombées des actions prises, d'apporter un soutien documentaire (données statistiques) et méthodologique (outils diagnostiques, questionnaires), de suivre l'évolution des projets du plan d'action, de réaliser des activités et des interventions d'aide, d'animation et de sensibilisation, en particulier auprès des étudiants et des professeurs. La Commission note que des activités de sensibilisation sont prévues auprès des intervenants du secondaire et auprès du milieu socioéconomique.

Les responsabilités de la conseillère et celles inscrites dans le plan d'action, de même que les rencontres prévues (une ou deux fois par trimestre) avec les divers promoteurs et avec les étudiants devraient assurer la concertation entre les divers intervenants. En cours d'année, un bilan périodique (dont l'échéancier pourrait être plus précis) est prévu auprès de la commission des études et du conseil d'administration. La Commission souligne la place faite aux étudiants, en particulier la mise à contribution de leur association dans la définition de modalités de consultation et de mécanismes destinés à les responsabiliser face à leurs études et leur réussite. L'ajout de responsabilités et d'échéances à quelques actions inscrites dans le plan favorisera le suivi de leur réalisation.

## **Conclusion**

L'exposé de la situation du Cégep comporte une analyse statistique bien documentée sur chacun des programmes. Il s'enrichit aussi d'une recherche intéressante sur la réussite scolaire des garçons, qui comporte plusieurs aspects reliés aux caractéristiques des étudiants et à leur préparation aux études collégiales. L'analyse a permis de dégager des obstacles entravant la réussite et la diplomation dans les cours et les programmes, surtout en première session et en première année. Elle a également montré l'importance accordée à l'attitude des étudiants à l'égard de leurs études et leur motivation à les réussir. Cette section du plan aurait pu comporter également une liste des cours où le taux de réussite est faible, un portrait de la situation des mesures d'aide offertes et surtout un relevé des obstacles identifiés par chacun des programmes/départements.

Des stratégies et moyens sont en lien avec les obstacles identifiés; d'autres revêtent plutôt un caractère exploratoire. L'accent est mis sur le dépistage des étudiants en difficulté et sur la réussite à la première session. Une attention est également portée à la responsabilisation des étudiants face à leurs études. La première année d'application est consacrée à la poursuite de l'analyse et à la détermination d'actions concernant les cours et programmes ciblés. Ces mesures, proposées par les programmes/départements, devraient être orientées vers l'atteinte des cibles fixées. La Commission présume que certaines stratégies et mesures, dont la description est vague et incomplète (responsabilités et échéances) seront précisées. Elle estime que d'autres actions touchant par exemple l'accueil et l'intégration, le soutien à l'orientation des étudiants, l'efficacité des mesures institutionnelles, l'optimisation des ressources pédagogiques pourraient s'ajouter au plan.

La mise en œuvre du plan est confiée à une conseillère pédagogique chargée de réaliser des études, apporter un soutien documentaire et méthodologique, coordonner les actions et réaliser des activités d'animation auprès des groupes d'intervenants. La prise en charge institutionnelle de la réussite devrait être favorisée notamment par les activités d'échanges et les rencontres avec les départements et les étudiants et par les bilans périodiques déposés à la commission des études et au conseil d'administration. La Commission souligne la place accordée aux étudiants par des consultations, des rencontres et la contribution de leur Association générale.

Le plan d'aide à la réussite du Cégep Beauce-Appalaches contient des mesures aptes à favoriser la réussite de ses étudiants. La Commission juge toutefois que son efficacité potentielle sera mieux assurée lorsque certaines actions auront été précisées et surtout que les actions prévues sur les cours et programmes ciblés auront été ajoutées.

## **Deuxième partie**

### **Addenda et jugement final**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 22 mai 2002**

## **Addenda**

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan institutionnel de la réussite du Cégep Beauce-Appalaches ainsi que de la correspondance et des documents que lui a transmis le Cégep<sup>2</sup>.

Le Collège a réalisé les actions inscrites à son plan de réussite en 2000-2001 et il a entrepris celles fixées pour 2001-2002. Des responsabilités et un échéancier ont été déterminés pour toutes les actions inscrites au plan. L'accent a porté, comme prévu, sur la réussite à la première session et sur les services d'aide et l'encadrement offerts en particulier aux étudiants qui éprouvent des difficultés. Une dizaine de projets qui bonifient des mesures existantes ou qui proviennent des programmes et départements viennent compléter le plan initial : aide individuelle, tutorat par les pairs, atelier et centre d'aide, documentation et matériel didactique, etc. Ces projets touchent des cours (français, philosophie, mathématiques, comptabilité...) et des programmes (Sciences humaines, Arts et lettres, Soins infirmiers) où la réussite est plus faible. Une analyse plus approfondie a été réalisée pour comprendre la situation particulière dans les programmes ciblés. Le Cégep a réalisé quelques activités touchant l'accueil et l'intégration, notamment le soutien à l'orientation des étudiants. Il a révisé sa PIEA en la dotant d'un mécanisme qui en assure une application plus rigoureuse.

La responsable assure une gestion efficace de la réalisation du plan. L'évaluation de la fréquentation et des retombées de l'aide apportée en particulier en français et dans les projets, a amené le Cégep à modifier quelques mesures à l'automne 2001. Afin d'améliorer la fréquentation, le Cégep a adopté un règlement obligeant un étudiant qui a échoué deux cours ou plus dans une session à recevoir des mesures d'aide appropriées. Le plan est en bonne voie de réalisation.

---

2. *Plan de la réussite. Rapport de suivi 2000-2001* comprenant 7 documents dont le bilan de la mise en œuvre des moyens retenus. La correspondance échangée avec la Commission et les documents afférents dont le *Bilan des projets de l'automne 2001 et suivi des projets en vigueur à l'hiver 2002*.

## **Jugement final**

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Beauce-Appalaches devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Claude Marchand, agent de recherche